



Laurier-Station

une ville à la campagne

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026 à 19h, à la salle de La Chapelle, située au 364 rue Saint-Joseph à Laurier-Station, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement 02-26 intitulé : Projet de règlement 02-26, régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments

Ce projet de règlement contient des modalités relatives à l'entretien des immeubles. Il prévoit des normes visant à prévenir leur détérioration et à favoriser leur maintien en bon état de conservation, notamment pour préserver leur intégrité structurelle et les protéger des intempéries, conformément aux exigences prescrites à l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1)

Une assemblée de consultation aura lieu le 9 mars 2026 à 18h30 à la salle de La Chapelle, située au 364 rue Saint-Joseph à Laurier-Station. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement 02-26 qui ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Au cours de cette assemblée, un représentant dûment nommé par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (www.laurierstation.ca)

Il peut également être consulté au bureau de la municipalité de Laurier-Station, situé au 355 rue Saint-Joseph, à Laurier-Station, durant les heures d'ouverture régulières du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Laurier-Station, ce 3^e jour de février 2026

Claudine Fontaine
Directrice générale,
greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, **CLAUDINE FONTAINE**, directrice générale par intérim de la municipalité de Laurier-Station, résidante de Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 3 février 2026**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour de février 2026

Claudine Fontaine
Directrice générale,
greffière-trésorière par intérim